

Unies, organisme qui, selon certains, aurait dû réagir plus énergiquement dès que l'emploi de ces armes horribles a été confirmé. Enfin, il est évident qu'en cinq jours seulement, il ne fallait pas essayer de modifier et de renforcer le Protocole de 1925, signé à Genève, qui interdit l'emploi d'armes chimiques en cas de guerre. Il y avait en outre de très bonnes raisons pour lesquelles il n'était pas indiqué de détourner l'attention des négociations de Genève sur l'abolition totale des armes chimiques et de saper les efforts qui y étaient déployés dans le seul but d'améliorer un instrument qui ne traite qu'une partie du problème. Que fallait-il donc faire ?

On pouvait attirer l'attention sur les armes chimiques et poser à nouveau la question de leur utilisation avec autant d'acuité qu'après la Première Guerre mondiale ou au moment des préparatifs visant à se défendre contre leur utilisation éventuelle lors de la Seconde Guerre. Qui plus est, en proposant que la participation à la conférence se fasse au niveau des Ministres des affaires étrangères, les organisateurs pouvaient être assurés que les plus hauts fonctionnaires du gouvernement et leurs collaborateurs seraient saisis des horreurs associées à l'emploi des armes chimiques, des dangers que posent leur existence et leur prolifération, et des questions importantes qui restent à débattre à la Conférence sur le désarmement avant de parvenir à un accord sur l'interdiction des armes chimiques. Comme événement politique, la Conférence de Paris a connu un succès appréciable en ce qu'un nombre beaucoup plus important de personnes sont maintenant mieux informées sur au moins certains aspects des questions susmentionnées. N'a-t-elle pas accompli davantage, pourrait-on se demander ? Sûrement, mais il s'agit d'accomplissements qui ne font pas la une des journaux.

La conférence s'est terminée par une déclaration brève mais importante — un énoncé de principe — adoptée par tous les États participants (149). Obtenir l'unanimité constitue un accomplissement en soi. De plus, les deux principaux objectifs de la conférence ont été atteints, à savoir :

— les États participants (dont certains ne sont pas parties du Protocole de 1925 signé à Genève) ont affirmé solennellement leur engagement de ne pas utiliser d'armes chimiques et ont condamné leur

emploi; à cet égard, ils ont en outre reconnu l'importance et la validité continue du Protocole de 1925;

— ils ont souligné la nécessité de conclure, à une date rapprochée, une convention sur l'interdiction, la mise au point de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques, ainsi que sur leur destruction, et ils ont prié tous les États à y devenir parties dès sa conclusion.

La Déclaration finale contient en outre deux autres éléments très importants, ainsi donc :

— en attendant la conclusion et l'entrée en vigueur d'une interdiction totale des armes chimiques, les États participants jugent nécessaire qu'entre-temps chaque État fasse preuve de maîtrise et de sens des responsabilités conformément à l'objet de la Déclaration;

— les États participants confirment leur plein appui à l'Organisation des Nations Unies, qui fournit un cadre et un instrument permettant d'exercer une vigilance en ce qui concerne l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques; et ils réaffirment en particulier leur plein appui au Secrétaire général dans la conduite d'une enquête en cas d'allégations de violation du Protocole de Genève.

Cet appel à la maîtrise et au sens des responsabilités pourrait être perçu comme un message adressé aux États qui envisagent l'acquisition ou la production d'armes chimiques, tout en sachant que la destruction des arsenaux existants serait également un des résultats attendus des négociations de Genève. L'appel porte aussi sur des mesures prises par des pays qui, comme le Canada, veulent s'assurer que leur industrie ne contribue en aucune manière à l'utilisation d'armes chimiques. L'appui exprimé envers les Nations Unies et son Secrétaire général a été vu non pas comme une simple formule lancée pour la forme, mais plutôt comme une approbation anticipée de l'adoption, en temps opportun, de mesures ayant davantage de poids.

Il arrive souvent qu'au cours de telles assises, les sujets qu'on évite sont aussi importants que les sujets abordés, et c'est bien ce qui s'est passé à la Conférence de Paris. Certains participants auraient aimé élargir le champ des discussions et y inclure par exemple, les armes nucléaires par rapport aux armes chimiques, des préoccupations d'intérêt régional et la condamnation de certains

États. Tous ces sujets ne pouvaient que susciter des désaccords et des différends irrécyclables s'ils étaient traités au cours d'une conférence si brève. Même si ces questions ont été soulevées dans de nombreux discours nationaux au cours du débat général, le Comité plénier chargé de la rédaction de la Déclaration finale a fait preuve de modération. Il y a eu récemment des conférences internationales qui se sont terminées dans l'impasse en raison de l'incapacité des participants à s'en tenir au sujet central, et il faut louer les États présents à la Conférence de Paris pour avoir évité ce piège. Comme le démontre, nous l'espérons, le présent compte rendu, la Déclaration finale n'est certainement pas le plus petit dénominateur commun sur lequel certains auraient pu insister.

La Déclaration finale deviendra sans doute un jalon important à partir duquel seront mesurés les progrès accomplis dans les négociations de la Conférence sur le désarmement. En préparant le terrain à la conclusion des négociations et à la signature d'une interdiction globale des armes chimiques, la Déclaration finale unanime sera un puissant argument en faveur de l'adoption rapide d'une convention universelle. Enfin, si la tragédie de l'emploi d'armes chimiques devait se répéter, cette déclaration finale servira à appuyer toute mesure décisive prise par la communauté internationale.

Devant tant de réalisations politiques importantes, tous les États participants peuvent tirer une grande satisfaction du fait qu'ils ont contribué de quelque façon à un tel succès. Parmi ceux-ci, il faut accorder la première place au gouvernement de la France et à ses représentants qui ont préparé la voie au moyen d'une multitude de consultations qu'on pourrait certainement qualifier d'intensives. Même les éléments inattendus qui surgissent toujours au cours de réunions de ce genre ont été maîtrisés avec la plus grande dextérité. Le président de la conférence (M. Roland Dumas de France) et le président du comité (M. Kalevi Sorsa de la Finlande) ont été bien appuyés dans leurs efforts par la compétence des représentants et du personnel de soutien français. Le personnel de l'UNESCO a également offert une aide précieuse tout au long de la conférence. Tout cela est de bon augure pour l'année 1989 au chapitre de la diplomatie multilatérale et l'avenir semble prometteur dans d'autres domaines également. □